



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 24 AVRIL 2025

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte,
Vice-Présidente**

PRESENTS: Mme BILLOT Brigitte (Vice-Présidente); M. CHEVALIER Eric; M. DILLINGER Laurent; Mme DEVESA Brigitte (en visio); M. TRUCY Gérard; Mme HANOT Maryline; M. PIERRON Jean-Claude; M. BENSACKOUN André; Mme THUSTRUP Sylvie

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme JOISSAINS Sophie (Présidente); Mme DI CARO Sylvaine; M. SPANO Pierre; Mme PAGE Véronique; Mme HUARD Elisabeth; Mme SILVESTRE Catherine

POUVOIR(S) : Mme JOISSAINS Sophie (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT, Vice-Présidente) ; Mme Véronique PAGE (Pouvoir à M. TRUCY) ; Mme HUARD Elisabeth (Pouvoir à M. André BENSACKOUN)

SECRETAIRE : Mme RENAULT-ROUX Marie-Anais

**OBJET : R&M – BUDGET- CLOTURE DU BUDGET ANNEXE SAO ET TRANSFERT DE
L'ACTIF VERS LE BUDGET PRINCIPAL**

A la demande du tarificateur et selon la délibération n°31 du 17 octobre 2024 actant de la clôture du budget annexe du SAO au 31.12.2024, le compte administratif et le Compte de Gestion 2024 du budget annexe du SAO ont été approuvés par le Conseil d'administration de cette même séance et laissent apparaître les éléments suivants :

Résultat d'exploitation 2024	
Dépenses de l'exercice	251 755,12
Recettes de l'exercice	254 936,24
Solde de l'exercice	3 181,12
Résultat antérieur (2022)	11 292,28
Résultat cumulé	14 473,40

Résultat d'investissement	
Dépenses de l'exercice	2 709,00
Recettes de l'exercice	8 079,55
Solde de l'exercice	5 370,55
Résultat antérieur (2023)	63 825,71
Résultat cumulé	69 196,26

Les montants définitifs à reprendre au budgets principal sont donc maintenant connus, et laissent apparaître les soldes suivant à reprendre au budget principal :

- Cumul de l'ensemble des soldes retraçant les excédents d'exploitations (compte 1108 pour 27 315,47 € + compte 12 pour 3 181,12 €) et solde du compte 106868 (20 335,79 €)
= + 50 832,38 €
- Solde du compte 10682 (48 813,86 €)
- Résultat d'investissement au 31.12.2024 = + 69 196,26 €

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Le Décret n°2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux d'action sociale codifié aux articles R123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles,
 Les articles L123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles et R314-49 du même code,
 L'instruction budgétaire comptable M57,
 L'instruction du 29 mars 2023 relative à la campagne budgétaire portant réforme des modalités de tarification des CHRS,
 Le rapport de tarification du 07 juin 2024 de la DEETS PACA
 La délibération n°31 du 17 octobre 2024,
 Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues,
 Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

DECIDE

- **D'INTEGRER** les résultats 2024 du budget annexe du SAO au budget principal du CCAS selon les règles de la nomenclature comptable M57 en N+1 soit :
 - **A la ligne 002 : 50 832,38 €**
 - **A la ligne 001 : 69 196,26 €**
 - **Au compte 1068 : 48 313,86 €**
- **DE PROCEDER** à l'intégration de l'actif immobilisé du budget annexe du SAO par opérations non budgétaires (opérées par le comptable) dans le patrimoine du budget principal. Un état de transposition sera fourni au service de gestion comptable à cet effet.

Vote : 13
 Pour : 13
 Contre : 0
 Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le <u>28/10/2025</u> et de la publication le <u>28/10/2025</u>
--